

2 | Le Conseil  
0 | de Développement  
2 | de l'Agglomération  
3 | de Saintes



CONTRIBUTION **CLIMAT**

# CONTRIBUTION 2023

**" Comment afin dans les territoires pour adapter les espaces urbains au changement climatique ? (traitement des îlots de chaleur, renaturation, compensation pour un zéro artificialisatio, préservation de la ressource en eau...)**

**Quels principes pourraient être retenus dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle zone ou bien lors de la requalification d'un secteur ?"**

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

1. Contexte général de la saisine CDA
2. Rappel du texte de la saisine
3. Interprétation des termes de la saisine

Page 4

### II. MÉTHODOLOGIE

1. Évolution au fil des mois de notre réflexion
2. Structuration de nos axes de travail

Page 7

### III. LES PRÉCONISATIONS

1. Les préconisations issues des recommandations de l'État (DDTM17)
2. Les préconisations issues de la réflexion du Conseil de Développement
3. Les préconisations issues de la rencontre avec les habitants du territoire

Page 9

### IV. CONCLUSION

Page 18

### V. ANNEXES

1. Détails des réponses du sondages micro-trottoir
2. Liste des 53 propositions et les 12 pré-sélectionnées
3. Des guichets déjà existants
4. Webographie

Page 19

# QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

## PCAET

La démarche PCAET engagée en 2021 par l'Agglomération de Saintes, c'est...

### ▶ PLAN

Une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle s'appliquant à tous les secteurs d'activités du territoire

### ▶ CLIMAT

L'atténuation : réduire les émissions de Gaz à effet de serre

L'adaptation : s'adapter au changement climatique pour réduire la vulnérabilité locale

### ▶ AIR

La réduction de la pollution atmosphérique et donc l'impact sanitaire associé

### ▶ ÉNERGIE

La réduction des consommations de carburant, gaz, électricité, fioul.

Le développement des énergies à partir des ressources renouvelables (et locales)

Le développement de nouveaux modèles entre producteur, distributeur et consommateurs

### ▶ TERRITORIAL

Une démarche impulsée et coordonnée par la collectivité.

L'action par les leviers, les compétences locales au travers du PLUI, du Programme Alimentaire Territorial, du Contrat Local de Santé, du schéma des pistes cyclables...

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (socio-économiques et citoyens)

*La création d'une dynamique territoriale pour un territoire doté d'un plan d'actions en 2024.*

## PLUI

L'Agglomération de Saintes a engagé, en 2021, l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**. C'est un document d'urbanisme inter-communal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols mais aussi :

- Un vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal ;
- Une véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement,...) ;
- Une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols) ;
- Un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols

# INTRODUCTION

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA SAISINE CDA

Les **problèmes climatiques actuels**, la **préservation des ressources**, la **sauvegarde de la biodiversité** sont à prendre en compte dans le cadre du futur Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération de Saintes. Le cadre réglementaire prévoit d'ailleurs d'inscrire le PCAET dans le futur PLUi.

Le Conseil de développement est appelé à apporter un avis citoyen dans le cadre des différents groupes de réflexion mis en place par l'Agglomération dans le cadre de l'élaboration de ces deux documents stratégiques.

Il a également été saisi en 2022 de la question de l'adaptation du territoire de l'Agglomération de Saintes au changement climatique.

### COMITÉ CONSULTATIF DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### LÉGENDES :

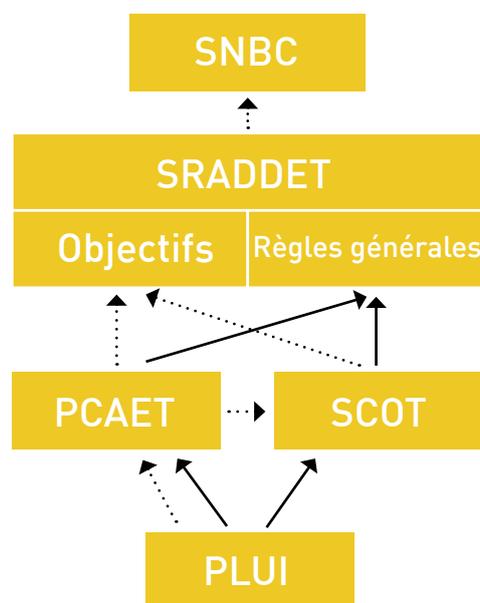
—→ est compatible avec

.....→ prend en compte

**SNBC** : Stratégie nationale bas carbone

**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale



## 2. RAPPEL DU TEXTE DE LA SAISINE

La saisine de la CDA de Saintes est la suivante : **"Comment agir dans les territoires pour adapter les espaces urbains au changement climatique ?** (traitement des îlots de chaleur, renaturation, compensation pour un zéro artificialisation, préservation de la ressource en eaux...). **Quels principes pourraient être retenus dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle zone ou bien lors de la requalification d'un secteur ?** "



### 3. INTERPRÉTATION DES TERMES DE LA SAISINE

“Traiter les ilots de chaleurs, c’est une différence de 2° entre le centre et la périphérie d’une ville de 1000 habitants.”

Face au changement climatique, de fortes évolutions des pratiques en matière d’aménagement, de préservation et de consommation des ressources sont attendues dans tous les domaines pour limiter les impacts des activités humaines sur l’environnement.

L’Etat et d’une manière plus générale les « institutionnels » ont repéré de nombreuses pistes d’actions pour lutter contre le réchauffement climatique et mettre en oeuvre un aménagement plus vertueux.

Il appartient à chaque territoire de s’en saisir et de mettre en oeuvre celles qui auront un fort impact. Le Conseil de développement proposera les pistes d’actions à appliquer prioritairement. Il est important de faire du PLUI une entrée incitatrice forte pour un changement pérenne des pratiques dans la construction particulière et l’aménagement des lieux partagés, en ruralité comme en zone urbaine.

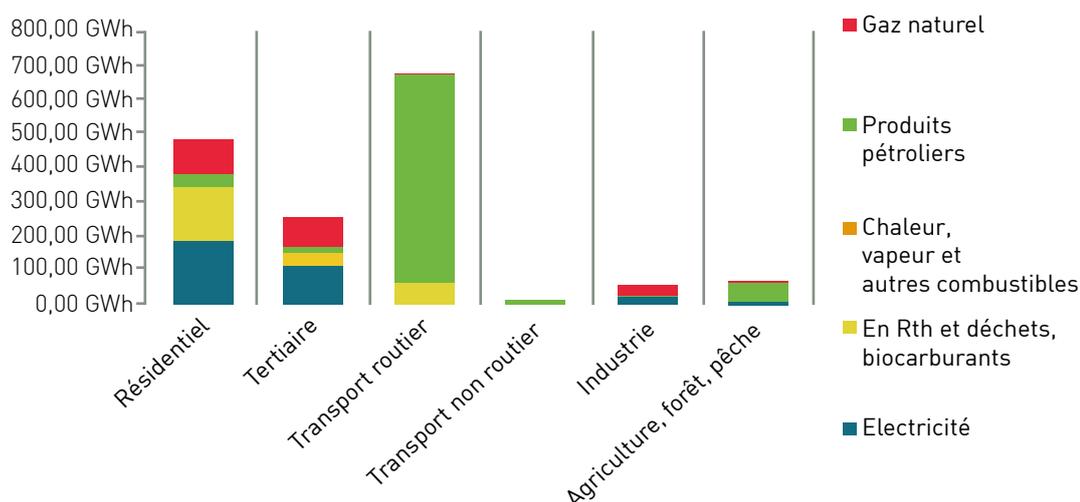
Cela implique également de modifier les comportements, les modes opératoires des acteurs du territoire... Pour ce faire, le **Conseil de Développement souhaite adopter une approche citoyenne**. Sensibiliser les habitants aux évolutions, les informer, les accompagner, les inciter à l’action sont des nécessités si l’on veut les faire adhérer, passer à l’action et obtenir des résultats. Dans ce contexte, le conseil de développement s’est rapproché des habitants pour appréhender les initiatives citoyennes et co-construire ses propositions.

#### Le territoire de l’Agglomération en quelques chiffres (extrait du diagnostic PCAET)

##### Les données 2019

- 1 500 GWh d’énergie finale consommés, soit 25 MWh par habitant.
- Un Bilan Carbone de 761 ktCO<sub>2</sub>e dont 380 ktCO<sub>2</sub>e d’émissions sur le territoire soit 50% ;
- Les émissions sont d’environ 12,7 tCO<sub>2</sub>e/habitant
- 187 GWh d’énergie renouvelable produite en 2019
- 12,5 % d’autonomie énergétique en 2019

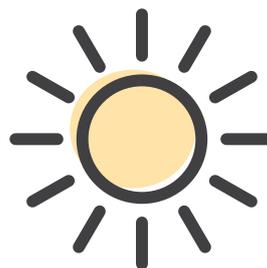
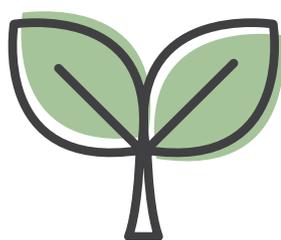
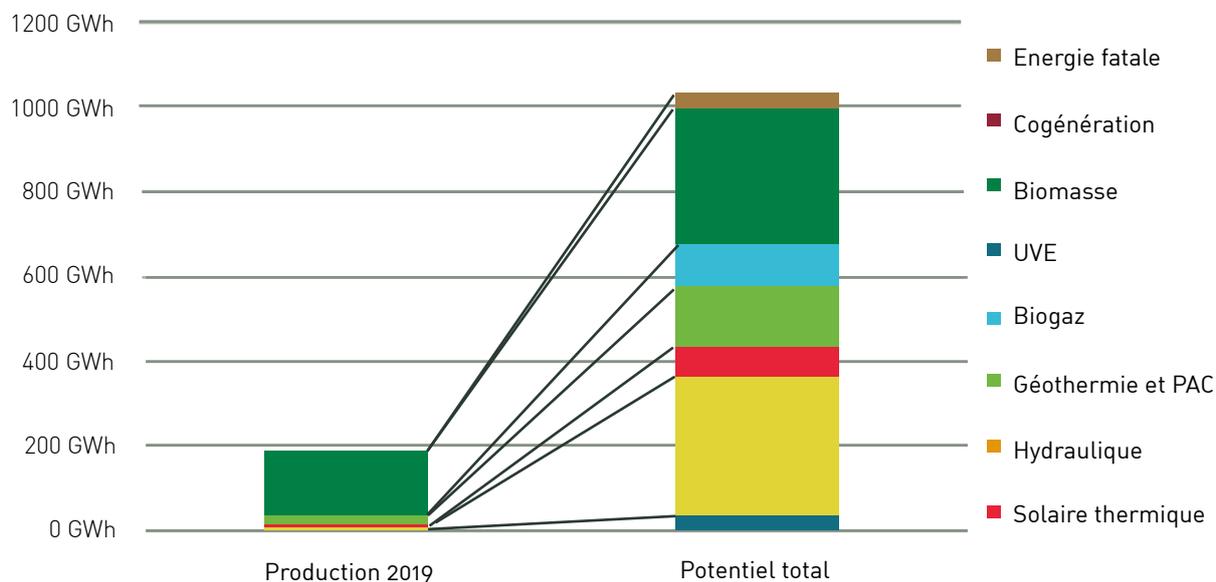
##### Consommation d’énergie du territoire, CA Saintes, 2019



## Les perspectives

- 1 035 GWh de potentiel de production d'ENR en 2050,
- Une multiplication par 5,5 de la production actuelle d'ENR.

### Production ENR 2019 de la CA de Saintes et productif atteignable à horizon 2050



# MÉTHODOLOGIE

## 1. EVOLUTION AU FIL DES MOIS DE NOTRE RÉFLEXION

Le premier travail du groupe a été de redéfinir la saisine et de la réécrire, pour mieux se l'approprier. Les problématiques de mobilité, déjà traitées par le CODEV, sont écartées.

Un projet de méthodologie et une planification ont été ébauchés pour fédérer les membres du groupe autour d'une production commune.

Au préalable, chacun s'est lancé dans la recherche d'actions existantes, d'articles, de contributions d'acteurs divers, dans l'optique d'un partage d'expériences.

**Notre réflexion s'est enrichie de rencontres, de participations à des ateliers de réflexion ou de présentation de la situation existante sur l'Agglomération de Saintes :**

- Un rendez-vous avec le Président des "Maires pour la planète".
- Une rencontre avec les élus et les services de la CDA a permis de mieux définir les travaux en cours et à venir (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Plan Climat Air Énergie Territorial), ainsi que le rôle et les compétences de l'agglomération dans le cadre juridique.
  - » Les contraintes réglementaires des textes directeurs reprennent les problématiques environnementales (neutralité carbone), sur le climat et la biodiversité (zéro artificialisation nette).
  - » Les documents produits prendront en compte le travail du CODEV et seront évolutifs.
- Une participation au séminaire organisé par le CAUE fait avancer notre réflexion : « Faire avec l'urbanisme circulaire pour repenser nos territoires » .
- Une rencontre avec les architectes du CAUE permet de préciser certains points.
- Une présentation du diagnostic du PCAET nous montre l'avancée des projets de la CDA. Des membres du CODEV ont participé à la conférence « Vers un territoire en transition » puis aux ateliers proposés.

En parallèle, le groupe a débattu sur **les approches prioritaires autour de l'eau, de l'énergie et des matériaux de construction, et du rôle de la collectivité**. Il est apparu évident que les collectivités (CdA, mairies) doivent être exemplaires.

Diverses problématiques ont également été discutées, notamment :

- L'implication des propriétaires bailleurs dans le parc locatif,
- L'évolution de la réglementation autour des sites classés : cette dernière doit s'adapter à l'évolution du climat (interdiction des panneaux photovoltaïques à proximité des sites patrimoniaux).

Après ce temps long d'appropriation des enjeux, plusieurs focales ont été mises en lumière.

Il faut intéresser l'ensemble des citoyens aux projets de PCAET et de PLUi en construction :

- Recentrage autour de notre territoire,
- Prise en compte de l'avis des citoyens : enquête auprès du public (et des lycéens, du tissu associatif...),
- Adaptation aux modifications climatiques propres à notre environnement local,
- Recherche de l'équilibre énergétique : privilégier la sobriété de consommation et une production locale d'énergie,
- Réflexion avec le monde économique autour des ruralités, du télétravail en tiers-lieux . 7

## 2. STRUCTURATION DE NOS AXES DE TRAVAIL

Des pistes d'actions ont émergé de la richesse des échanges :

- Renaturation et reperméabilisation de l'espace public,
- Idée de bonus/malus (exonération temporaire de taxe foncière ou dérogation aux contraintes d'implantation pour les projets vertueux) et aides supplémentaires via la CDA,
- Promotion d'un habitat "vertueux" : information et partenariat avec tous les acteurs du secteur et labellisation possible pour des artisans et les matériaux,
- A partir du guide DDTM qui propose 53 préconisations à l'échelle départementale, sélection de 12 propositions adaptées au territoire,
- Conception d'un micro-trottoir permettant d'évaluer les impacts de l'évolution du climat sur la vie quotidienne et de recueillir les propositions des citoyens sur l'amélioration de l'espace public,
- Participation des membres du groupe à un atelier la "Fresque du climat",
- Adaptation des missions du guichet unique :
- Informer des dispositifs existants (rencontre envisagée avec le service actuel),
- Orienter systématiquement les porteurs de projet vers les techniciens de la CDA (architecte, thermicien...) pour un conseil obligatoire,
- Réalisation d'un audit externe qui recensera l'état actuel des friches et des logements vacants, ainsi que des espaces publics à renaturer,
- Proposition d'une campagne d'information et de sensibilisation écocitoyennes.

De cet ensemble d'idées, ont été extraits 3 niveaux de propositions :

- Celles issues des recommandations de l'Etat (DDTM 17),
- Celles issues de la réflexion du Conseil de développement,
- Celles issues de la rencontre avec des habitants du territoire.

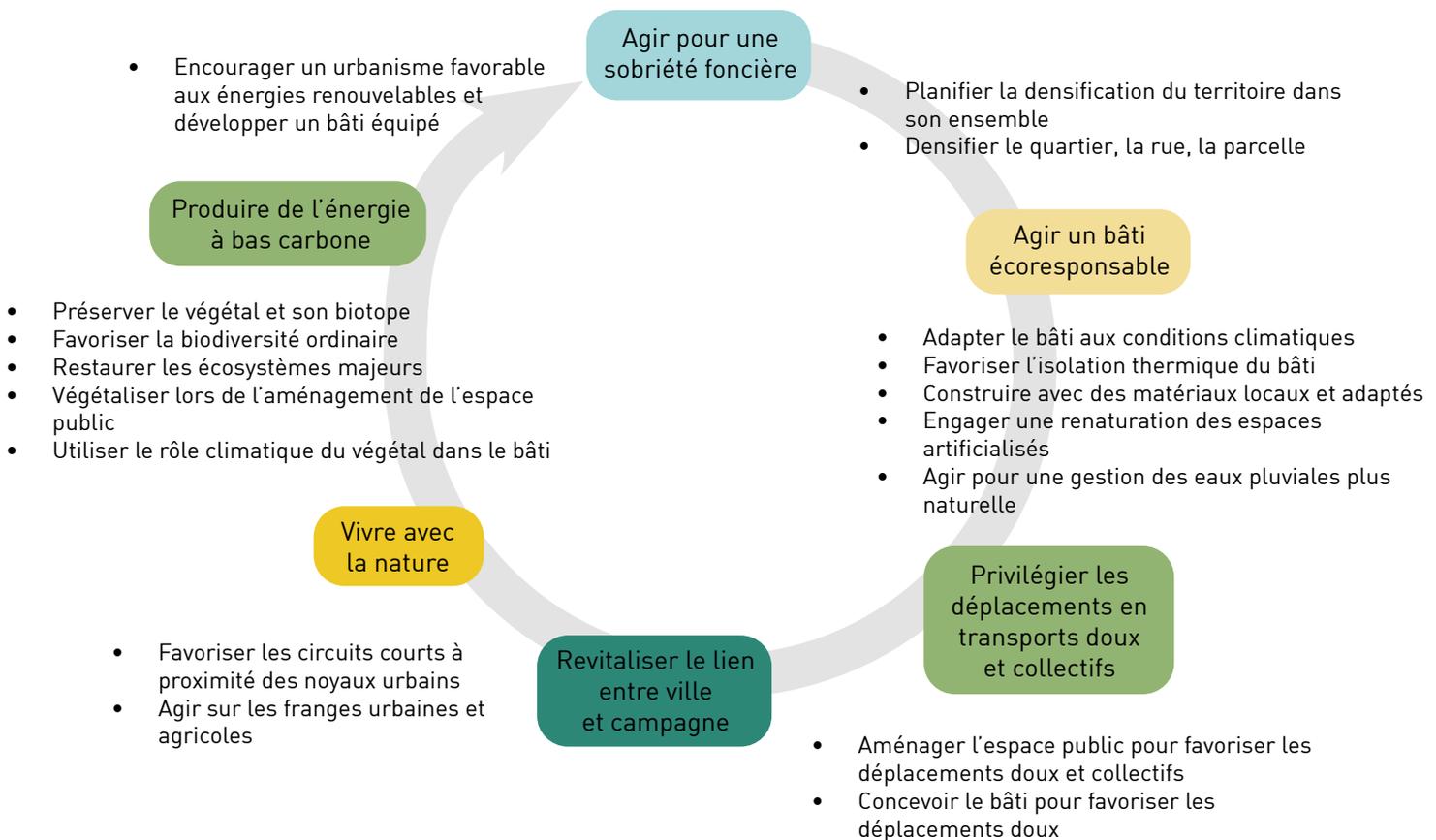


# LES PRÉCONISATIONS

## 1. LES PRÉCONISATIONS ISSUES DES RECOMMANDATIONS DE L'ETAT (DDTM 17)

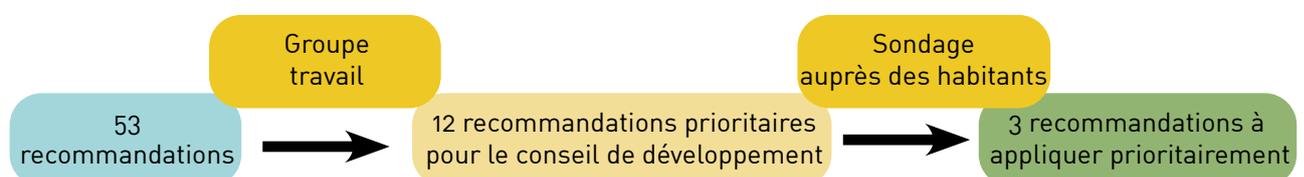
Dans le contexte du changement climatique et des évolutions réglementaires et sociétales qu'il implique, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a, en 2022, publié « un recueil de 53 recommandations à l'attention des élus pour intégrer la transition écologique dans les PLU », recueil établi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime.

Ces recommandations illustrées visent six principaux objectifs déclinés en pistes d'actions :



La réflexion du Conseil de développement a pris comme point de départ les recommandations de l'Etat (en dehors de celles concernant la mobilité) avec comme objectif de les prioriser en fonction de leur possible mise en oeuvre selon les spécificités du territoire de l'agglomération de Saintes et en vue d'indiquer celles qui lui semblaient urgent d'appliquer.

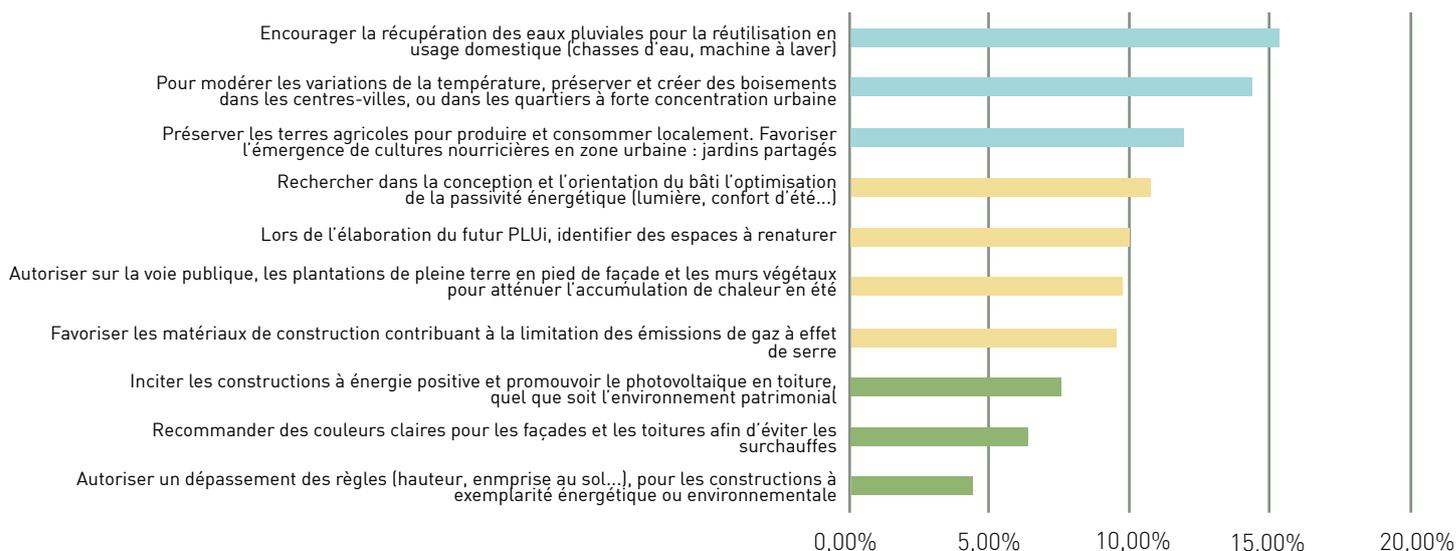
Pour ce faire, le Conseil de développement a en un premier temps identifié 12 recommandations dont la mise en oeuvre lui semblait prioritaire puis il a sollicité les habitants du territoire via un questionnaire pour définir les 3 recommandations à appliquer.



Les 3 priorités sélectionnées par les 138 participants et le Conseil de Développement sont :

1. Encourager la récupération des eaux pluviales pour la réutilisation en usage domestique (chasses d'eau, machines à laver).
2. Pour modérer les variations de la température, préserver et créer des boisements dans les centres villes, ou dans les qu artiers à forte concentration urbaine.
3. Préserver les terres agricoles pour produire et consommer localement. Favoriser l'émergence de cultures nourricières en zone urbaine : jardins partagés.

### Classement des recommandations



## 2. LES PRÉCONISATIONS ISSUES DE LA RÉFLEXION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### **PRÉCONISATION 1 :**

#### **UN GUICHET UNIQUE À VOTRE SERVICE ET UN CONSEILLER À VOS CÔTÉS, TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION**

" Vous qui avez choisi notre territoire, la CDA est à vos côtés jusqu'à l'aboutissement de votre projet de logement. "

### **LE CONSTAT**

Le logement a sa part de responsabilité dans le réchauffement climatique. En France, selon les chiffres de l'ADEME, le bâtiment consomme près de la moitié de toute l'énergie du pays (45%), et génère 20% des gaz à effet de serre.

Le parc de constructions énergivores installé depuis l'après-guerre est bien pris en charge de nos jours. De nombreuses aides sont proposées pour réduire la consommation des logements : conseils à l'isolation, nouveaux modes de chauffage, ... et des guichets sont mis en place afin de guider les personnes qui souhaitent améliorer leur logement.



Dans le neuf, la réglementation a évolué surtout depuis les dix dernières années. La réglementation thermique RT2012 a fait évoluer l'isolation des habitations au niveau du BBC (bâtiment basse consommation) afin de réduire la consommation en hiver.

Dans le même temps, l'apparition de périodes de canicules récurrentes a soulevé le problème du confort en été des habitations : il devient nécessaire d'installer des climatiseurs pour la période estivale, nouvelle source de réchauffement climatique, et de consommation énergétique au moment où la production électrique est plus tendue.

La Réglementation Environnementale RE2020, prenant en compte ce phénomène, est devenue plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction. Elle repose sur une transformation progressive des techniques de construction et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts d'édification. Les moyens d'adapter les constructions de logements neufs au changement climatique existent bel et bien. La maîtrise de ces moyens permettrait de réduire d'abord le coût de la construction, et ensuite le coût d'utilisation du logement.

Malheureusement, la filière de construction de logement neuf est globalement peu encline à informer le client final : sont proposées les solutions les plus rapides, pas forcément dans l'intérêt du résident à long terme, et celui-ci n'aura pas l'initiative ou les compétences pour aller chercher l'information nécessaire, faisant confiance à ses différents interlocuteurs.

Selon ce constat, le Conseil de développement de l'Agglomération de Saintes préconise d'accompagner les projets de constructions neuves qui restent nombreux sur le territoire.

## LES CONTENUS DE L'ACCOMPAGNEMENT

### En aménagement

Si les quelques maisons contemporaines dessinées par des architectes ont intégré de nombreuses techniques d'écoconception de l'habitat, il n'en est pas de même pour les maisons individuelles dites « de tradition charentaise » qui fleurissent par dizaines voire centaines dans des lotissements en périphérie de nos communes.

Les permis de construire sont validés par des services qui limitent l'étude du dossier à l'analyse de la conformité aux réglementations, sans recherche d'optimisation énergétique dont pourraient bénéficier non seulement le maître d'ouvrage, mais aussi toute la société par la préservation de l'environnement.

566 PC accordés en 2022 sur l'Agglomération de Saintes

Le manque d'information sur le bâti neuf est évident.

Quelques conseils de base pourraient rendre bien plus efficiente une habitation : orientation des façades et des terrasses, dimensions des avancées de toit, casquettes solaires intégrées, mitoyenneté, choix des matériaux, position des groupes extérieurs de pompes à chaleur, ...

### Financièrement

Les informations sur les subventions existantes sont aussi nécessaires. Au-delà des facilités de crédit avant travaux (éco-prêt à taux zéro, prêt action logement, ...), de nombreuses collectivités proposent des aides pour l'éco-construction après la livraison. Encore faut-il en avoir été informé dès les premiers coups de crayon du projet.

### En diffusant l'innovation

L'innovation en matière d'économie d'énergie permettrait d'aller plus loin que la norme. La domotique (la maison intelligente) peut aujourd'hui voir son coût global intégré dès le début du projet, et non pas être une option éventuellement mise en place quelques années plus tard si l'on en a les moyens... et la détermination.

D'une manière générale, il est nécessaire de prévoir les évolutions technologiques à venir dans le plan initial de toute construction. Par exemple, on constate déjà les pénuries d'eau dues au changement climatique, et la difficulté de remplir les nappes phréatiques en hiver. Il devient impératif de réduire notre consommation d'eau potable, et d'utiliser d'autres sources (exemple récupération d'eau de pluie) pour les usages comme les toilettes (20% de la consommation du foyer). Pour autant, est-ce que l'on prévoit déjà dans le logement neuf un double réseau d'alimentation en eau pour les toilettes ?

On peut le constater : de nombreux axes sont à prendre en compte pour optimiser son projet de logement, à la construction comme sur le long terme. De nombreux guichets sont à interroger, le chemin est parfois périlleux. Il faut permettre à chacun de bénéficier d'un véritable accompagnement.

## **LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**

Deux freins apparaissent donc face à la mise en place d'une construction durable : l'empressement à la construction favorisée par les interlocuteurs, pour ceux qui délèguent une grande partie du projet d'une part, et la diversité des guichets à consulter pour ceux qui ont une plus grande implication dans la démarche durable d'autre part.

Les modalités d'accompagnement devront garantir l'impossibilité d'être contournées. Il faut s'assurer que le maître d'ouvrage aura reçu toute l'information de type environnemental nécessaire pour son projet. L'accompagnement devra donc être au plus proche du service qui délivre les permis, voire être intégré dans la boucle d'attribution du permis de construire.

L'accompagnement technique prendra la forme de conseils personnalisés avant le dépôt de permis, une visite du terrain, et le dialogue avec les différents acteurs de la construction : constructeurs, artisans, ...

Les étapes que devra parcourir le futur propriétaire pour concevoir un projet abouti devront être explicitement définies, prenant en compte les innovations actuelles pour les intégrer à son plan de financement.

## **LES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT**

Les moyens à mettre en place devront permettre à chacun de bénéficier d'un véritable accompagnement, et devront s'assurer que tous les porteurs de projet auront sollicité cette aide.

Le manque de visibilité sur les guichets existants met en évidence le besoin d'un guichet unique pour conseiller les porteurs de projets. Les espaces d'accueil physiques et numériques de la Communauté d'agglomération semblent les plus adaptés car proches des services de permis de construire, ils devront cependant être relayés par les espaces d'accueil des communes. Les accueils numériques pourront offrir la possibilité de questions/réponses, dialogue avec un conseiller de type « chat ».

S'il apparaît difficile pour certains d'accéder à ces guichets pour des raisons de mobilité ou même d'emploi du temps, le conseil, devenu incontournable, doit être capable de venir aux portes du demandeur, afin d'initier un dialogue intégrant des visites à domicile.

Vous connaissez les biblio-bus, les médico-bus, plus récemment le service public itinérant, mettons en place l'écobâti-bus !

Les mairies étant les premiers interlocuteurs dans un projet de construction, elles devront avoir une implication forte : diffusion des informations de la CDA, permanence d'un conseiller, ...

L'agglomération de Saintes met à disposition de ses habitants des conseillers énergies, des conseillers habitats... Des territoires se sont dotés d'outils : en vendée un guichet unique de l'habitat, en métropole de Toulouse une maison de l'énergie, à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts un guichet unique de l'habitat (cf annexe 3). Les outils mis en place seraient à enrichir et compléter pour prendre en compte les préconisations du Conseil de développement.

## **EN RÉSUMÉ**

- Un accompagnement environnemental incontournable dans tout projet de construction
- Un guichet unique piloté par la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Un écobâti bus qui vient à la rencontre des porteurs de projets

## **PRÉCONISATION 2 :**

### **UNE INCITATION FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION ET L'UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE POUR L'USAGE DOMESTIQUE**

#### **LE CONSTAT**

A l'heure actuelle, une incitation nationale et internationale forte à préserver l'eau doit nous interroger sur comment la CDA pourra répondre à cette urgence.

Le contexte : l'activité humaine, en accélérant le réchauffement climatique, entraîne des précipitations de plus en plus intenses. Les émissions de gaz à effet de serre jouent un rôle déterminant dans la survenue de précipitations extrêmes. En effet, une atmosphère plus chaude peut transporter jusqu'à 7 % d'humidité en plus par degré de réchauffement et, plus l'atmosphère est humide, plus la probabilité de pluies est importante. Les épisodes de pluie et de neige extrêmes s'intensifient à mesure que la pression des humains sur leur environnement augmente. Le changement climatique entraîne des précipitations plus violentes, ainsi qu'un assèchement de certaines zones géographiques. La hausse des températures ressenties dans l'agglomération de Saintes favorise la prise de conscience citoyenne.

#### **LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**

Le logement pourra être adapté d'une part à la récupération des eaux pluviales, et d'autre part à son utilisation pour un usage domestique.

Le réseau de collecte pourra être individuel ou mutualisé dans les zones urbaines et à haute densité. L'utilisation de cette ressource collectée pour un usage domestique (chasse d'eau, machine à laver...) nécessitera l'installation de deux réseaux d'eau.

La mutualisation apparaît aujourd'hui comme une possibilité d'avenir réduisant les coûts énergétiques et limitant l'impact de la pollution sur l'environnement.

Une subvention ouverte à tous les propriétaires (restauration et maison neuve) pourra être attribuée pour une résidence principale dont le financement serait à partager entre les partenaires concernés (ADEME, agence de l'eau, ...).

#### **EN RÉSUMÉ**

Le Conseil de développement préconise la mise en place d'une incitation financière pour la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie pour l'usage domestique sous réserve d'une limitation drastique de l'imperméabilisation des sols afin de :

- Conserver leurs fonctions essentielles (infiltration des eaux pluviales dans les milieux humides et dans les nappes souterraines), tout en contribuant à la biodiversité,
- Limiter le ruissellement des eaux de pluie, réduire le risque d'inondation et diminuer les risques de sécheresse.

## **PRÉCONISATION 3 :**

### **LA VÉGÉTALISATION DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS**

#### **LE CONSTAT**

Le rapport du deuxième groupe du GIEC (2022) concernant l'adaptation au changement climatique confirme des craintes déjà établies : les canicules estivales sont plus fréquentes, longues et intenses et représentent un des risques majeurs en ville pour les décennies futures.

#### **Intérêts de la végétalisation**

La végétalisation des villes a de nombreux bienfaits sur l'environnement :

- Les plantes aident à nettoyer l'eau, le sol et l'air ;
- Elles préviennent les inondations en aidant à drainer les eaux de pluie ;
- Elles améliorent l'air en absorbant les particules polluantes et en les transformant en oxygène ;
- Les îlots végétaux permettent d'abaisser la température des rues de 0,5 à 2°C ;
- Il convient de protéger le bâti des mouvements de terrains qui provoquent des dégâts de type fissuration.

Les mesures de végétalisation peuvent avoir un impact rapide et immédiat à moindre coût tout en améliorant le bien-être des citoyens autant que l'attractivité de la cité.

La reperméabilisation et/ou la végétalisation des villes peuvent se réaliser à travers différentes techniques :

1. Création d'espaces verts, de jardins partagés,
2. Végétalisation de toits, murs, trottoirs, squares, cours d'écoles, cimetières,
3. Augmentation des surfaces renaturées, installation de ruches,
4. Entretien et développement des espaces verts existants,
5. Contrôle des surfaces habituellement imperméabilisées.

#### **LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT**

Le Conseil de développement propose que soit réalisé un audit sur des bâtiments et espaces publics susceptibles d'entrer dans un processus de reperméabilisation et/ou de végétalisation (ex : cours d'écoles, parkings et places publics, cours de mairies, ...).

À noter que l'ADEME vient d'ouvrir le site <https://plusfraichemaville.fr/> sur lequel il est possible de prendre connaissance d'expériences réalisées et d'obtenir des conseils en fonctions des options envisagées. Cette information sera très certainement utile à l'ensemble des communes concernées. Le Conseil de développement considère que des engagements de végétalisation et de reperméabilisation ainsi que de préservation des zones végétalisées actuelles pourraient être inscrites dans le PADD sous forme d'objectif quantifié de surfaces à traiter.

#### **EN RÉSUMÉ**

- La réalisation d'un audit sur les bâtiments et espaces publics en vue d'une reperméabilisation et /ou végétalisation
- La recherche et le partage d'opérations innovantes.
- Au delà du rafraîchissement visé, des mesures dans le sens de la végétalisation auront également valeur d'exemplarité de la part des pouvoirs publics envers la population, particuliers et acteurs économiques privés.
- Par ailleurs, des mesures et des objectifs plus ambitieux pourraient faire l'objet de projets communautaires ou municipaux, sur plusieurs années.

### 3. LES PRÉCONISATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Le Conseil de développement a donné la parole aux habitants et croisé ses propositions avec les leurs en organisant des micro-trottoirs. Il est possible de consulter l'ensemble des propositions en annexe 1.

#### ALLER AU DEVANT DES CITOYENS DE NOTRE TERRITOIRE EST UNE DES PRÉOCCUPATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

71 personnes se sont prêtées au micro-trottoir, dans la galerie de l'hypermarché « Leclerc » des Coteaux, au marché du dimanche à Saintes, dans le jardin public et à l'intérieur du supermarché « Intermarché » des Boiffiers.

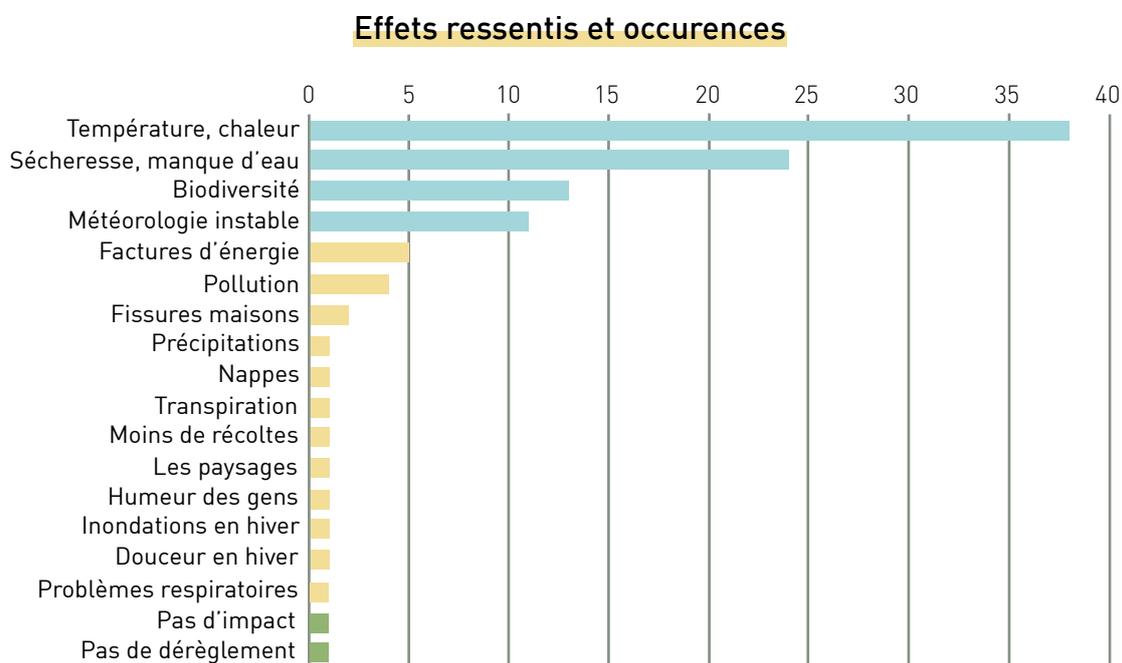
En grande majorité, les personnes se sont prêtées à la discussion et pour certains avançant des propositions. La question de la mobilité est souvent revenue.



#### LES RÉSULTATS DES MICRO-TROTTOIRS

Quels sont les effets du dérèglement climatique que vous avez pu ressentir dans votre quotidien ?

Les effets les plus cités touchent d'abord les personnes, à travers la hausse des températures et en second l'environnement par les effets de la chaleur et de la sécheresse. Il est noté ensuite les effets d'un climat instable sur la biodiversité.

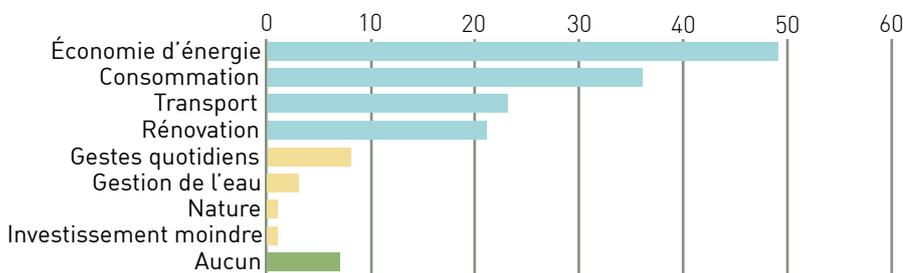


## Dans quels domaines avez-vous changé vos habitudes par rapport au dérèglement climatique ?

Les changements provoqués touchent essentiellement la nécessité d'économiser l'énergie, d'être vigilant à la consommation alimentaire puis sont évoqués les changements dans le domaine du transport. Enfin, La rénovation des bâtiments liée à l'économie de l'énergie est citée.

A noter que quelques personnes n'évoquent aucun changement perçu.

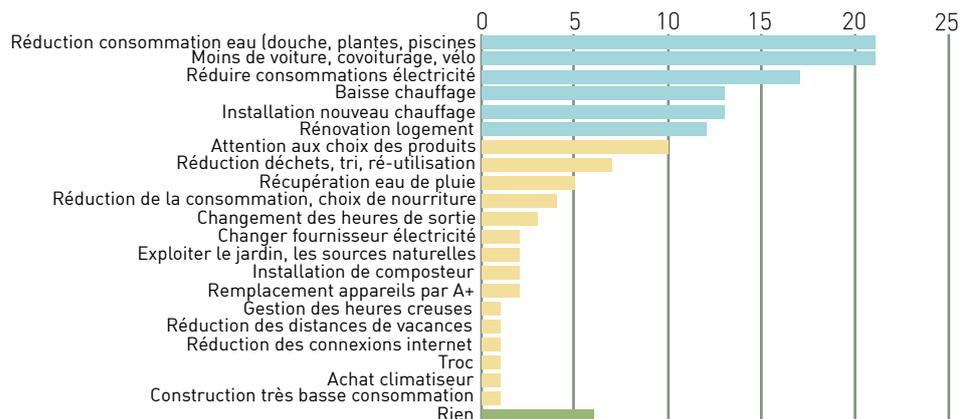
### Changements d'habitudes et occurrences



## Quelles actions avez-vous mises en pratique ?

Les personnes interrogées disent réduire leur consommation d'eau, d'électricité, notamment par la baisse du chauffage, surveiller le panier alimentaire. Elles recherchent une utilisation moindre de la voiture (vélo, marche à pied).

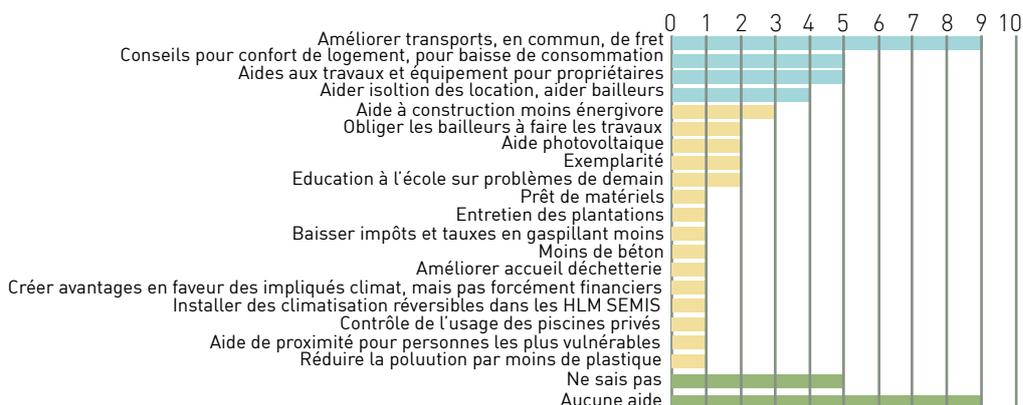
### Actions et occurrences



## En quoi les collectivités pourraient-elles vous aider ? (Ville / Communauté d'agglomération / Département / Région / Etat / ...)

Un certain nombre de personnes n'émet pas de demande précise, cependant les points les plus convergents sont : l'amélioration des transports collectifs, des pistes cyclables et l'apport de conseils et d'aides financières pour aider les propriétaires à réduire l'impact environnemental des logements (occupés ou loués).

### Demandes d'aides des collectivités et occurrences



## Que proposeriez-vous pour la ville face aux défis du changement climatique ?

Les préconisations des citoyens partagées par le Conseil de Développement :

- Développer le transport par le fleuve ;
- Végétaliser des zones (cours d'école) et créer davantage d'espaces verts ;
- Couper un lampadaire sur 2 ;
- Donner des récupérateurs d'eau.

## CONCLUSION

Tout au long de la saisine, le Conseil de développement a préconisé la mise en oeuvre de premières actions pour lutter contre le réchauffement climatique et mettre en place un aménagement du territoire limitant les impacts sur l'environnement.

Pour consolider l'impact de ces mesures, le Conseil de développement suggère à la CDA et aux mairies de développer les trois étapes suivantes, indissociables de la conduite du changement collectif :

- Informer sur la situation environnementale par une communication renforcée,
- Soutenir l'adhésion et la volonté d'action des citoyens face au problème climatique, en les accompagnant notamment par des incitations financières
- S'engager dans des actions vertueuses, au titre de l'exemplarité de notre collectivité.



L'assemblée plénière du Conseil de développement en date du 7 septembre 2023 a voté à l'unanimité, la contribution relative à la saisine « Comment agir dans les territoires pour adapter les espaces urbains au changement climatique ? (traitement des îlots de chaleur, renaturation, compensation pour un zéro artificialisation, préservation de la ressource en eaux...). Quels principes pourraient être retenus dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle zone ou bien lors de la requalification d'un secteur ? » présentée par le groupe de travail climat.

# ANNEXES

## 1. DÉTAILS DES RÉPONSES DU SONDAGE EN MICRO-TROTTOIR

Quels sont les effets du dérèglement climatique que vous avez pu ressentir dans votre quotidien ?

Coup de chaud

Chaleur, eau

Température

Les températures

Changement fréquent de climat (températures, précipitations)

Diminution des nappes et assèchement du sol

Ne sais pas

Y a-t-il un dérèglement ? Il y a des cycles

Température canicule

Manque d'eau pêche

Vient de Strasbourg, quitté région pour cette raison, asthme, besoin océan

Chaleur, temps changé

Climat changeant, s'habitue

Sécheresse potager, fissures maisons, transpiration

Chaleur l'hiver, manque de pluie

Chaleur

La météo et le problème de l'eau

Moins d'oiseaux, moins d'insectes et de la chaleur en été

Les factures d'eau et d'électricité

Les périodes de fortes chaleurs surtout pour les enfants et les personnes âgées  
Il n'y a plus de vraies saisons

Pas assez de pluie et peur des tempêtes et de leurs dégâts

Pour moi pas d'impact (80 ans)

Manque de pluie

Des épisodes de vent beaucoup plus fréquents et forts  
Des températures incohérentes par rapport à températures de saison  
Frais ou froid quand il devrait faire chaud et inversement

Présence animale nouvelle ou absence

La hausse des prix, les fortes chaleurs et on n'a plus d'hiver

La météo, des questions sur l'avenir qu'on ne se posait pas avant et surtout

pour les jeunes. Par exemple ? Habiter dans une grande ville où il y a tout plutôt que dans communes où il faut toujours la voiture, ou même 2 voitures. Et demain notre maison peut être qu'elle ne vaudra plus ce qu'on l'a payée car trop isolée.

Pour moi le pire c'est l'eau

Les records de chaleur l'été

Sécheresse, et au travail la baisse du chauffage !

Les prix et l'eau devenue chère et rare pour le jardin.

La chaleur l'été et la pollution

Chaleur et excès de pollen

Difficultés à respirer l'été. Poussières

Excès de pollution

Disparition des saisons et de certaines espèces animales (moins d'insectes)

Canicules. Moins d'oiseaux dans le jardin

Fortes chaleurs, érosion des côtes

Manque de pluie

Hausse des températures. Manque d'eau

Sécheresse. Effacement des saisons

Les réactions aux pollens sont plus nombreuses et intenses ; le comportement des animaux change ; sécheresse et assèchement des cours d'eau ; atteinte à la biodiversité ; l'humeur des gens est exacerbée, mais les habitudes de vies sont contradictoires

Grosse chaleur ; sécheresse dans le potager ; restrictions d'eau en été et inondations en hiver ; augmentation des inégalités sociales (hausse du coût de l'énergie, gâteau inégalement partagé) ; inégalité vis-à-vis des moyens de connaissance et d'adaptabilité

Chaleur et sécheresse

Il n'y a plus de neige, les canons à neige ont dû être mis en route ; hivers moins rigoureux, étés moins chauds ; l'irrigation des grandes cultures est choquante

Chaleur excessive dans les habitations ; beaucoup d'insectes ; restrictions à

venir ; mauvaise qualité de l'air inhalé en vélo ; prise de conscience lors du confinement : silence et présence d'animaux

#### Chaleur

Étés plus chauds et hivers moins froids

La piscine ne gèle plus ; canicule de l'été

#### 2022

Augmentation des températures ; sécheresse ; augmentation des événements météorologiques, en fréquence et en violence (grêle)

Chute de la biodiversité ; diminution du nombre d'insectes ; maladies des arbres

« Quelles actions avez-vous mises en pratique ? »

Heures creuses

Baisse chauffage

Baisse chauffage

Je ne prends plus la voiture

Réduction des déchets, installation d'un compost, réduction volume d'eau pour les douches

Rouler moins

Rien, surtout pas voitures électriques

Réduction consigne température

Isolation, poêle granulés

Jardin, arbres' potager, autosuffisance, fraîcheur, biodiversité

Chasse gaspi, lumière, prises pilotées, choix des produits

Aucune, grand jardin

Chauffage pompe à chaleur

Attention usage eau, réutilisation de l'eau pour les plantes

Rien

Achète plus local

Réduit Consommation de viande

Un peu de covoiturage

Baisse de la consommation d'électricité

Attention à la consommation d'eau

Tri des déchets

Baisse de consommation d'eau et d'électricité, plus dur pour le gaz (chauffage)

On réfléchit maintenant quand on prend la voiture : on ne va pas à Saintes aussi facilement qu'avant, on regroupe les choses à y faire, et on commence à commander sur internet comme nos enfants

Consommation d'eau divisée par 3 en 5 ans vu le prix

Surveillance de près la consommation électrique via le compteur Linky. Baisse du chauffage électrique surtout la nuit. Changement portes, volets et fenêtres.

Plus grande attention au tri sélectif Diminution de l'utilisation d'eau (couper l'eau sous la douche, en faisant la vaisselle en se lavant les mains ... Moins de sèche-linge, uniquement l'hiver (pendant le séchage du sèche-linge, étendre du linge et profiter de la chaleur dégagée

Acheter local et de saison Réutiliser les contenants

Arrêt de la piscine. Plus de bain ou plus rarement

Récupération d'eau de pluie pour le jardin et on fait comme avant on met un pull plutôt que d'augmenter le chauffage

Limiter le chauffage, on se sert plus du bois et de la cheminée, moins de lessives à la machine (on vérifie qu'elle est bien pleine). On a acheté un frigo qui consomme moins et un chauffe-eau, c'est ce qui consomme le plus à la maison après le chauffage

Changement de fournisseur électrique et baisse de la consommation électrique : le soir on regarde à tout bien éteindre et débrancher. On fait aussi attention à l'eau, on fait la guerre aux enfants qui restent des heures sous la douche.

Changement des fenêtres. Pompe à chaleur. Surveillance la consommation électrique et d'eau

Chasse aux gaspis en tout genre (nourriture, électricité, eau, ) et plus attention à ce qu'on achète.

Essayer de respecter les conseils EDF : débrancher objets connectés, éteindre tout quand on s'en va, baisser le chauffage la journée quand on travaille.

On fait plus attention à tout

Appli mon EDF et moi (c'est ma fille qui m'a montré) : on peut voir ce qui consomme le plus et à quelle heure, et agir si on peut : le sèche-linge, c'est un gouffre, alors on le limite au maximum. Et on éteint le chauffe-eau quand on part plus de trois jours. Des petits trucs mais mis bout à bout...

Rien

Rien

Rien

Plus de tris de déchets. Réduction de la consommation d'eau

Suppression des plastiques. Compost + récupérateur d'eau dans le jardin. Priorité au commerce de proximité. Marche à pied.

Plus de tris, moins de déchets. Diminution consommation d'eau et d'électricité

Moins de voiture, moins de chauffage, moins de plastiques, moins d'eau

Grosse réserve d'eau de pluie enterrée (30 000 L). Vigilance sur consommation d'eau. Changement d'éclairages (leds). Non connecté la plupart du temps.

Installation récupérateur d'eau de pluie. Vigilance à la consommation d'eau, d'électricité et de gaz. Réduction de l'utilisation de mon véhicule. Marche à pied.

Atténuation de la surconsommation (eau, voiture, nourriture) ; diminution de la consommation électrique ; économies d'eau ; mobilités douces ; troc ; abandon des destinations de vacances lointaines ; travaux d'isolation ;

Économies d'eau et récupération de l'eau pluviale ; économies de chauffage ; déplacements à pieds ; achat d'un vélo électrique, grâce aux aides financières ; isolation de la maison

Réglementation thermique 2012 ; pompe à chaleur ; chauffe-eau thermodynamique

Ma prime Rénov' pour changer les fenêtres ; modération des habitudes de consommation ; économies d'électricité

Poursuite des actions d'économie d'énergie ;

Abandon du projet de piscine individuelle ; déplacements à vélo pour diminuer les gaz à effet de serre ; revoir l'isolation du logement ;

Choix de transport doux

Climatisation réversible

Travaux d'isolation ; insert ; pompe à chaleur ; ballon thermodynamique ; économies d'eau ; grands déplacements systématiquement en train ; consommation de moins en moins de viande, tant pour la planète que pour la santé

Plaisir des transports doux, même pour aller au travail ; diminution de la consommation, sans céder aux injonctions publicitaires ; isolation de l'habitation ; chauffage au bois ; diminution de la consommation d'énergie

Économies engendrées par l'augmentation du coût de l'énergie ; transport en train dès que possible

30 km à vélo par jour pour aller et revenir du lycée Bellevue  
Manger plus de fruits et légumes, prendre plus de transports en commun

Isolation de la façade de l'appartement / bâtiment en copropriété. Je chauffe moins, j'éteins plus tôt la chaudière et je ne rallume pas s'il fait froid plus longtemps

On sort le matin et le soir, moins dans la journée quand il fait chaud. Plus besoin d'aérer l'appartement

Achat d'une climatisation, changement de rythme de vie

Rien, mais je ne sors plus, je vis les volets fermés

Je me déplace en vélo, j'ai installé des récupérateurs d'eau et des toilettes sèches

Construction d'une maison très économe en énergie faite en matériaux durables de construction.

## Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour aller plus loin ?

Se lever la nuit pour repasser, lave-linge de 15h à 17h, EDF

Pas toujours facile de se restreindre

Le manque de transport fréquents

Pas assez de lieu pour le upcycling

Moyens financiers

On s'adapte

Financement

Argent

Budget photovoltaïque

Comment aider nos enfants dans le monde qui se profile ?

Pas assez d'aménagements publics (transports, ...)

C'est à l'Etat de faire des efforts et d'arrêter le gaspillage et d'autoriser n'importe quoi ! Ex. les bassines

Il y a des sujets sur lesquels je ne fais rien car pas assez de visibilité ou de confiance : panneaux solaires et voiture hybride

Pas assez d'aide pour faire plus : qui peut s'acheter une voiture électrique ? Et en plus, ici on ne voit pas l'utilité

A mon âge, ça va comme ça ...

Nous renseigner sur les pompes à chaleur, si ça marche vraiment bien, si ça remplace les convecteurs, les vendeurs avec eux tout va bien c'est merveilleux pourvu qu'on signe

Pas possible de limiter la voiture

Transports en commun (train) insuffisants, trop long, horaires inadaptés (ex Saintes-Bordeaux, Saintes-Niort)

Le tri est compliqué lorsque l'on change de région, de lieu de travail ou vacances (règles différentes)

Sur les vêtements : les fabrications locales avec matière plus éco-responsable sont trop méconnues et sont souvent beaucoup plus chers (même si l'on comprend le pourquoi)

On se chauffe électrique et fuel mais trop cher pour changer ça

L'argent tout est vraiment devenu cher pour se permettre de grands changements, on y va petit à petit

On ne voit pas ce qu'on peut faire de plus

Transport : que la voiture pour aller travailler (15 km de Saintes)

Le prix des travaux pour un gain qu'on ne connaît pas bien.

Il y a tellement de choses à faire qu'on ne sait pas par où commencer et si ça va vraiment servir

Je suis locataire, pour la maison je subis. Et pour les transports, la

voiture électrique, ça me semble un sacré gadget...et vu le prix, je garde ma bonne voiture.

Problèmes de coûts

Les coûts

Les coûts

Confort

Difficultés financières pour changer le système de chauffage

Difficultés économiques

Hausse des prix des carburants et de l'alimentation

Creusement d'un puits et mise en place d'une pompe ; pose de panneaux photovoltaïques ; problèmes d'argent et de santé

Dangers de la circulation à vélo ; nécessité d'apprentissage du partage de l'espace urbain ; besoin de parkings à vélo ; besoin de liaison douce hors ville (d'une commune à l'autre) ; besoin de consacrer du temps pour découvrir les voies de mobilités douces

Prix élevé des voitures électriques ; coût des panneaux photovoltaïques

Coût des travaux

L'achat d'une voiture électrique ne permet un équilibre financier qu'à très long terme ; réglementation sur l'usage des eaux de pluie et des eaux grises ; freins financiers et techniques pour le photovoltaïque

Problèmes financiers

L'action du gouvernement n'est pas claire ; retard des actions en faveur de la transition ; les panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation devraient être aidés : leur coût est exorbitant

Transport : apprendre à se passer de plus en plus de la voiture ; véhicule partagé

Prix de l'étude et de la mise en place d'un chauffage par géothermie

Les moyens financiers pour isoler mon logement contre la chaleur

Inertie politique = les pouvoirs publics ne sont pas adaptés, ils datent du 19<sup>ème</sup> siècle ! Il n'y a pas assez de pistes cyclables. Il faut arrêter la culture du maïs.

Les artisans ne sont pas informés ni formés !

En quoi les collectivités pourraient-elles vous aider ? (Ville / Communauté d'agglomération / Département / Région / État / ...)

Mettre en place des lignes de train et bus beaucoup plus fréquents et rapides.

Échange de bons procédés, prêt de matériel

Aucune idée à défaut de connaissance des compétences

Rien, effort de l'état, aides trop ciblées panneaux solaires,

Aides financières en photovoltaïque

Éducation plus axée sur les vrais enjeux

Les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité

Plus d'obligation pour les permis de construire, moins de béton

Baisser le prix des impôts et taxes en gaspillant moins

Aider pour avoir des habitations moins énergivores et nous orienter sur les choix les plus utiles à faire dans nos maisons pour consommer moins et avoir moins froid ou moins chaud

Demander aux propriétaires de mieux isoler les maisons louées, et les aider pour ça, et taxer ceux qui ne font rien

Éduquer plus au niveau de l'école sur les problèmes de demain, montrer l'exemple : par ex. un bâtiment public qui serait chauffé avec une pompe à chaleur, ça donnerait peut-être confiance.

Transports en commun

Améliorer accueil et traitement en déchetterie

Favoriser la réutilisation des

contenants

Fournitures gratuites et principe d'aller-retour ou de consignes

Créer des avantages pour ceux qui agissent en faveur du climat mais pas forcément financiers

Nous aider à faire les travaux ou baisser les impôts pour qu'on change certaines choses

Plus d'aide aux faibles revenus pour bien isoler les maisons. Faire les bons choix : par ex. on a des milliers de camions, alors qu'on a des rivières et des canaux : on envoie plus de péniches, comme en Belgique.

Mettre des climats réversibles dans l'immeuble (SEMIS)

Ils ont déjà isolé les façades et changé les fenêtres. mais sans augmenter le loyer.

Mettre des bus pour aller et revenir de Saintes. Pourquoi on ne pourrait pas prendre aussi le bus scolaire ?

Pour les travaux, nous aider financièrement.

Fournir des ampoules LED à ceux qui s'engagent à baisser leur consommation énergétique (et contrôler).

Avoir quelqu'un qui passe pour nous donner plus de conseils. Baisser les taxes sur l'essence.

Obliger un propriétaire à faire certains travaux dans tout ce qu'ils louent.

## Que proposeriez-vous pour la ville face aux défis du changement climatique ?

Je ne sais pas, je suis nouveau

1 lampadaire sur 2, les arrêter plus tôt

La mise en place de ligne de tram

Mise à dispo de navette gratuite y compris par voie d'eau

Réduction de chauffage des locaux administratifs, lumière publique

Des leds partout

Prendre soin des personnes âgées en difficultés

Transports en commun, covoiturage aggro, pistes cyclables

Saintes par jour pour les communes éloignées ou un chèque essence. Et des trains plus souvent et plus rapides pour aller à Bordeaux ou La Rochelle.

Petite ville on est bien et si grands travaux attention aux impôts

Faciliter le co-voiturage sur petite distance

Mettre en place des navettes électriques entre les petites communes autour de Saintes et Ssaintes

Créer des composteurs communaux faciles d'accès

Proposer une subvention attractive pour achat vélo électrique

Mettre en avant le troc

Plus d'espaces verts dans les quartiers avec immeubles pour avoir de l'air : l'été le béton et le bitume ça tape !

Plus de transport en commun et protéger nos espaces verts, nos

Panneaux photovoltaïques  
supermarché

Laisser les voitures en ville car elles sont déplacées sur grandes surfaces

Plus d'espaces verts ; ex. les cours d'école c'est du bitume

Aider financièrement ceux qui font des efforts et taxer ceux qui n'en font pas

La gratuité pour les bus

Plus d'espaces verts et de pistes cyclables

Au moins deux bus aller-retour

forêts et nos marais.

Mettre ou remettre des arbres. Réduire les espaces bitumés comme les parkings ou les places dans les villages.

Vélos électriques à dispo de ceux qui vivent et travaillent à Saintes

Mettre des panneaux solaires sur ses bâtiments.

Donner des récupérateurs d'eau comme ça se fait pour les composteurs.

Plus de transport en commun : des bus le dimanche et après 20 h, et il y a des villes qui font la gratuité des bus.

## 2. LISTE DES 53 PROPOSITIONS ET LES 12 PRÉ-SÉLECTIONNÉES

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Planification-territoriale/Guide-PLU-i-pour-un-territoire-en-transition-ecologique>

Sél.	N°	Recommandation
		<b>A. Agir pour une sobriété foncière</b>
		<b>A1. Planifier la densification du territoire dans son ensemble</b>
	1	Inscrire l'évolution de l'urbanisation selon l'armature urbaine, préalablement définie dans le SCOT
	2	Diversifier l'urbanisation dans une logique de mixité sociale et fonctionnelle pour garantir un meilleur accès aux services et commerces de proximité
		<b>A2. Densifier le quartier, la rue, la parcelle,</b>
	3	Classer en AU les zones, où se trouvent des opportunités de réhabilitation et de reconversion des bâtis existants, notamment les friches urbaines, pour concevoir un projet d'aménagement global
	4	Établir des OAP de type "réhabilitation d'îlots urbains existants", mettant en œuvre le traitement des cœurs d'îlots, la démolition et la mutation du bâti
	5	Adopter les règles pour permettre et favoriser la constructibilité des parcelles issues de division foncière
	6	Favoriser les constructions complémentaires au regard des besoins avérés de la population et pour développer le lien intergénérationnel et la mixité sociale
	7	A proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans des secteurs délimités, imposer des densités minimales de construction
X	8	Inclure, dans le règlement des zones à urbaniser ou des zones urbanisées, la possibilité d'autoriser un dépassement des règles de gabarit, de hauteur et d'emprise au sol, pour les bâtiments à exemplarité énergétique, environnementale ou à énergie positive
		<b>B. Agir pour un bâti écoresponsable</b>
		<b>B1. Adapter le bâti aux conditions climatiques</b>
	9	Adapter le périmètre du projet urbain aux contraintes climatiques et aux caractéristiques du site
X	10	Optimiser la conception du bâti pour bénéficier de la ventilation et de la lumière naturelles, des apports passifs et des ombres portées Recommander pour les façades exposées des protections solaires pour renforcer le confort d'été, tout en bénéficiant du soleil d'hiver
	11	Privilégier des implantations laissant un espace planté au sud pour garantir un confort d'été suffisant
	12	Identifier et prendre en compte les axes de ventilation existants dans la morphologie du bâti, pour le confort d'été
		<b>B2. Favoriser l'isolation thermique du bâti</b>
	13	Limiter les consommations énergétiques en favorisant la mitoyenneté des constructions
	14	Autoriser le débord de la façade sur voie ou emprise publique en vue d'une isolation par l'extérieur, en veillant à ne pas entraver les usages sur l'espace public
	15	Fixer un critère de performance énergétique des bâtiments, à suivre au moyen d'indicateurs
		<b>B3. Construire avec des matériaux locaux et adaptés</b>
X	16	Privilégier les surfaces de revêtements de toitures et de façades présentant un albédo 1 élevé

X	17	Favoriser les dispositifs de construction contribuant à la limitation des émissions de gaz à effet de serre
	18	Veiller dans le règlement à laisser la possibilité d'utiliser des matériaux qui stockent du carbone, tel le bois
		B4. Engager une renaturation des espaces artificialisés
X	19	Identifier des espaces à renaturer, en particulier, à l'occasion de la requalification de surfaces artificialisées telles que les friches urbaines
	20	Perméabiliser et re-végétaliser les espaces artificialisés
		B5. Agir pour une gestion des eaux pluviales plus naturelle
	21	Encourager la perméabilisation des sols de voirie
X	22	Prévoir la gestion des eaux pluviales à la parcelle et leur réutilisation
	23	Imposer le traitement des eaux pluviales collectées par l'installation de noues, de zones de rétention et d'infiltration
	24	Imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables afin de préserver des usages d'extérieur et de permettre l'infiltration des eaux de pluie
		C. Privilégier les déplacements en transports doux et collectifs
		C1. Aménager l' espace public pour favoriser les déplacements doux et collectifs 58
	25	Créer des emplacements réservés pour les aires de covoiturage
	26	Promouvoir une mobilité active et douce en utilisant une OAP
	27	Imposer une continuité piétonne et cycliste lorsque la configuration de voie en impasse ne peut être évitée
	28	Réaliser et sécuriser les itinéraires de pistes cyclables sur des emplacements réservés
	29	Prévoir, dans le cadre d'une opération d'aménagement d'en-semble, la création d'abris et de garages à vélos Réduire l'obligation existante de stationnement de véhicules motorisés au profit de stationnement de vélos
		C2. Concevoir le bâti pour favoriser les déplacements doux
	30	Localiser les zones ouvertes à l'urbanisation à proximité des services et équipements, mais aussi des dessertes de bus et de voies cyclables
	31	Prévoir le stationnement sécurisé des vélos dans les immeubles d'habitation et dans les bureaux, en adéquation avec la taille, la catégorie et la surface des bâtiments
	32	Limiter le nombre de places pour les véhicules motorisés, afin de favoriser les déplacements doux ou transports collectifs
		D. Revisiter le lien entre ville et campagne
		D1. Favoriser les circuits courts à proximité des noyaux urbains
	33	Préserver sur les zones identifiées du PLU(i), des secteurs agricoles proches pour pérenniser une agriculture de proximité et des circuits courts Favoriser l'émergence de cultures nourricières en zone urbaine : jardins partagés
X	34	Préserver les terres agricoles en zone agricole pour produire et consommer localement, et concourir à une gestion adaptée des espaces fonciers agricoles
	35	Autoriser les surfaces de vente de produits locaux agricoles adaptées aux circuits courts
		D2. Agir sur les franges urbaines et agricoles
	36	Assurer une transition entre les espaces agricoles et urbains par des zones tampon
		E. Vivre avec la nature
		E1. Préserver le végétal et son biotope

	37	Sur la base d'un diagnostic écologique du territoire, réglementer les sites et secteurs à protéger, en particulier, pour la préservation et le maintien des continuités écologiques identifiées
	38	Utiliser l'outil espace boisé classé (EBC)
		E2. Favoriser la biodiversité ordinaire
	39	Définir dans le règlement, des valeurs minimales de coefficient de biotope par surface (CBS)
	40	Maintenir ou créer des trames vertes en milieu urbain
	41	Imposer une densité du végétal en milieu urbain, avec une organisation dans l'espace selon plusieurs strates et plusieurs modes de groupement
	42	Imposer des opérations de préverdissement, préalablement aux travaux d'infrastructures et de constructions
		E3. Restaurer les écosystèmes majeurs
	43	Permettre la restauration des zones à enjeux pour la biodiversité (trame verte et bleue (TVB), zones humides, cours d'eau )
	44	Déterminer des zones potentielles de restauration écologique en vue de bénéficier de mesures de compensation environnementales, dont la compensation Carbone
		E4. Végétaliser lors de l'aménagement de l'espace public
X	45	Préserver, renforcer ou créer des boisements à proximité des noyaux urbains pour tempérer les îlots de chaleur Prévoir la création de haies végétales dans les îlots de chaleur identifiés
	46	Imposer la réalisation de plantations et de zones végétalisées dans les aires de stationnement, pour limiter le ruissellement des eaux de pluie
		E5. Utiliser le rôle climatique du végétal dans le bâti
X	47	Autoriser le recul des façades par rapport à l'alignement pour permettre la végétalisation des façades
X	48	Permettre sur la voie publique les plantations de pleine terre en pied de façade, et les murs végétaux pour atténuer l'accumulation de chaleur en été
X	49	Favoriser la construction de toitures végétalisées et plantées et, en particulier, accepter les volumes supplémentaires en toiture
		F. Produire de l'énergie à bas carbone
		F1. Encourager un urbanisme favorable aux énergies renouvelables et développer un bâti équipé
	50	Sur toutes nouvelles zones à urbaniser, imposer une production minimale d'énergie renouvelable sur la parcelle dans le respect du principe de modération de la consommation foncière
	51	S'assurer que le règlement n'interdise pas la production d'énergie renouvelable en zones urbaines ou à urbaniser
	52	Localiser dans le PLU(i) des parcelles susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables (ENR)
X	53	Inciter les constructions à énergie positive et promouvoir le photovoltaïque en toiture

### 3. DES GUICHETS DÉJÀ EXISTANTS :

#### VENDÉE

<https://www.challansgois.fr/services-demarches/logement/acquisition-dun-logement/>

**ACQUISITION D'UN LOGEMENT**

Vous avez le projet d'acheter un logement ? Selon votre profil (propriétaire occupant ou bailleur), la localisation et le statut de votre projet, nous pouvons bénéficier d'aides.

**Accèsion à la propriété : Achat d'un logement ancien avec travaux**

Le programme **Eco-Pau** Vendée accompagne financièrement les futurs acquéreurs d'un logement ancien qui y réalisent des **travaux d'amélioration énergétique**.

Ce programme permet de bénéficier de 3 000 € d'aides : 1 500 € de Département de la Vendée et 1 500 € de Challans Gois Communauté.

**Comment bénéficier de l'Eco-Pau ?**

- Être futur acquéreur sur une des 18 communes de Challans Gois Communauté.
- Résidence au minimum de 18 mois.
- Acheter un logement construit avant 1989.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels.
- Atteindre un gain énergétique de 15 % ou 40 % (selon l'étiquette énergétique avant travaux).

**CONTACTS**

Écoute Unique de l'habitat  
Tel : 02 51 41 41 10  
Mail : [partenaires@challansgois.fr](mailto:partenaires@challansgois.fr)

**Permis de construire**

- Tous les mairies ou mairie de Challans Gois Communauté
- Deux points mairie par mois à la mairie de Beauvoir-sur-Mer

**ADILE de Vendée**  
143 Boulevard André Bréard  
85 000 La Roche-sur-Yeu  
Tel : 02 51 44 39 39

**Agence Logement**  
Agence de la Roche-sur-Yeu  
Tel : 02 51 42 30 30

**Agence de Nantes**  
Tel : 02 51 40 30 30

**DOCUMENTS ASSOCIÉS**

- Guide des aides à l'habitat (en pdf)
- Équipement Yvelle Bailleur (en pdf)

#### MÉTROPOLE TOULOUSE

<https://renov.toulouse-metropole.fr/ouverture-de-la-maison-de-lenergie-de-toulouse-metropole-7-actu-124>

**Toulouse Métropole Bâtiment**

ACTUS FINANCIÈRES | JE PRENDS CONSEIL | JE ME DOCUMENTE | LES COMMUNIQUES

Actualités > Ouverture de la Maison de l'Énergie de Toulouse Métropole !

**JE PRENDS CONSEIL**

**JE ME DOCUMENTE**

**Ouverture de la Maison de l'Énergie de Toulouse Métropole !**

La Maison de l'Énergie, située à Toulouse dans l'opéra Monergo ben face de la médiathèque José-Cabanac ouvre ses portes ce 17 février ! Futur conseiller vous y proposera désormais un accompagnement humain et personnalisé à chaque étape de votre projet, en complément des 23 conseils de proximité répartis sur 17 communes de la Métropole.

**Horaires d'ouverture : les mardis, mercredis et jeudis après-midi, de 14h à 18h, ou sur rendez-vous (liste de rendez-vous en ligne)**

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

<https://www.capeb.fr/actualites/nouveau-guichet-unique-st-fulgent-les-essarts>

<https://www.ccfultgent-essarts.fr/Urbanisme-habitat/Mon-projet-de-construction-et-ou-de-travaux>

**Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts**

PRÉSENTATION | ÉCONOMIE D'ÉNERGIE | URBANISME HABITAT | ENVIRONNEMENT | TOURISME CULTURE LOISIRS SPORT | PETITE ENFANCE JEUNESSE | ACTION SOCIALE

**Urbanisme et habitat**

Actual > Urbanisme habitat > **Mon projet de construction et/ou de travaux**

**MON PROJET DE CONSTRUCTION ET/OU DE TRAVAUX**

La Communauté de communes est chargée de l'élaboration des documents d'urbanisme et de l'accompagnement des citoyens pour le montage de toutes les communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, sauf pour la commune d'Essarts en Vendée où les documents sont élaborés directement à la mairie.

**QUELLE AUTORISATION POUR MON PROJET ?**

**CERTAINS SUPPLÉMENTS D'INFORMATION (CMI)**  
Ce document vous permet de vous renseigner sur les dispositions d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique.

**PERMIS D'URBANISME (P.U)**  
Ce permis concerne les demandes d'aménagement : création d'un lotissement ou d'un terrain de camping.

**CERTAINS SUPPLÉMENTS OPÉRATIONNELS (CSO)**  
Ce permis est destiné à autoriser la réalisation d'un projet tel qu'un terrain, notamment, une démolition ou tout autre aménagement de terrain.

**PERMIS DE CONSTRUIRE (P.C)**  
C'est le permis qui autorise toutes les constructions nouvelles ou particulières dans les communes.

**200M SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DÉCLARATION PRÉALABLE**

**EN 1 CLIC**

- Permis de construire
- Permis d'urbanisme
- Permis de construire

## 4. WEBOGRAPHIE

### Exemples et illustrations des 12 recommandations

Autoriser un dépassement des règles (hauteur, emprise au sol, ...) pour les constructions à exemplarité énergétique ou environnementale.	Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015
Rechercher dans la conception et l'orientation du bâti l'optimisation de la passivité énergétique (lumière, confort d'été, ...)	<a href="https://www.lenergiesoutcompris.fr/actualites-conseils/architecture-bioclimatique-le-principe-en-detail-48236">https://www.lenergiesoutcompris.fr/actualites-conseils/architecture-bioclimatique-le-principe-en-detail-48236</a>
Recommander des couleurs claires pour les façades et les toitures afin d'éviter les surchauffes.	<a href="https://www.lemonde.fr/transition-ecologique/article/2020/10/05/peindre-les-toits-en-blanc-pour-des-batiments-au-frais_6054804_179.html">https://www.lemonde.fr/transition-ecologique/article/2020/10/05/peindre-les-toits-en-blanc-pour-des-batiments-au-frais_6054804_179.html</a>
Favoriser les matériaux de construction contribuant à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.	<a href="https://www.ecologie.gouv.fr/materiaux-construction-biosources-et-geosources">https://www.ecologie.gouv.fr/materiaux-construction-biosources-et-geosources</a> PDF BRUDED : mutualisation_construction_mat-biosources_2016
Lors de l'élaboration du futur PLUI, Identifier des espaces à renaturer.	<a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/outils/desimpermeabiliser-renaturer">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/outils/desimpermeabiliser-renaturer</a>
Encourager la récupération des eaux pluviales pour la réutilisation en usage domestique (chasses d'eau, machines à laver).	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481</a>
Préserver les terres agricoles pour produire et consommer localement. Favoriser l'émergence de cultures nourricières en zone urbaine : jardins partagés.	<a href="https://ideas4development.org/agriculture-urbaine-villes/">https://ideas4development.org/agriculture-urbaine-villes/</a> PDF : 2019_15_agriculture_urbaine
Pour modérer les variations de la température, préserver et créer des boisements dans les centres villes, ou dans les quartiers à forte concentration urbaine.	<a href="https://www.vosges.fr/dispositifs/amenagement-du-territoire/articleid/1159/r%C3%A9glementations-communales-des-boisements">https://www.vosges.fr/dispositifs/amenagement-du-territoire/articleid/1159/r%C3%A9glementations-communales-des-boisements</a>
Autoriser sur la voie publique, les plantations de pleine terre en pied de façade, et les murs végétaux pour atténuer l'accumulation de chaleur en été.	PDF : guides_vegetalisation_strasbourg
Inciter les constructions à énergie positive et promouvoir le photovoltaïque en toiture, quel que soit l'environnement patrimonial.	<a href="https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Themes-environnementaux/L-installation-de-panneaux-photovoltaïques-en-abords-de-monuments-historiques-et-dans-les-sites-patrimoniaux-remarquables">https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Themes-environnementaux/L-installation-de-panneaux-photovoltaïques-en-abords-de-monuments-historiques-et-dans-les-sites-patrimoniaux-remarquables</a>